



DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
COMMUNE DE LA BAUSSAINE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 19 Mai 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf mai à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de La Baussaine s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jérémy LOISEL, Maire.

Etaient présents : Jérémy LOISEL, Jean-Philippe AUSSANT, Jean-Charles MONTEBRUN, Aline BOUVIER, Gwenaël ARTUR, Vincent LARIVIERE-GILLET, Éric LEROSSIGNOL, Séverine GUYOT, Joseph QUENOILLERE, Guénaëlle BELAN, Vincent ARBONA, Emmanuelle LEPERE (Arrivé au début du point 5),

Absents excusés :

Absents non excusés : France LEMAITRE,

<i>Nombre de Membres en exercice :</i>	13
<i>Nombre de Membres présents :</i>	11
<i>Nombre de Membres votants :</i>	11

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Madame Gwenaël ARTUR, a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2017 à l'unanimité.

Monsieur le Maire expose qu'à la suite de la démission de Monsieur François LAMARCHE, il y a lieu de procéder à l'élection de ses délégués au sein de divers organismes.

Les délégués du Conseil municipal sont élus au scrutin à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit un vote à scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou une présentation. Néanmoins, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- SE PRONONCE en faveur du vote à main levée pour les nominations qui vont suivre.

1) **Syndicat Départemental d'Énergie (SDE) 35**

Monsieur le Maire soumet au vote la proposition de noms.

Ont été élus à l'unanimité des membres présents :

Titulaires

- 1- Éric LEROSIGNOL
- 2- Emmanuelle LEPERE

2) **Syndicat Intercommunal du Bassin du Linon**

Monsieur le Maire soumet au vote la proposition de noms.

Ont été élus à l'unanimité des membres présents :

Titulaire

- 1- Aline BOUVIER

Suppléant

- 2- Joseph QUENOILLERE

3) **Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC)**

Monsieur le Maire soumet au vote les noms des délégués qui seront proposés à la Communauté de communes.

Ont été élus à l'unanimité des membres présents :

Titulaire

1- Jean-Charles MONTEBRUN

Suppléant

2- Jeremy LOISEL

4) Correspondant Défense

Monsieur le Maire soumet au vote la proposition de nom.

A été élu à l'unanimité des membres présents :

- Jeremy LOISEL

19.05.17- 02

REMISE EN ETAT RUE DES ARTISANS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, comme prévu au budget, la rue des artisans sera remise en état.

C'est l'entreprise POMPEI qui a été retenue suite à un devis d'un montant de 11 762,40€ TTC.

La communauté de Commune de Bretagne Romantique a également proposé une solution de remise en état, mais e montant était plus onéreux et ne rentrait pas dans le budget consacré à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

ACCEPTE le devis de l'entreprise POMPEI pour un montant de 11 762,40€ TTC.

- DECIDE que cette dépense sera imputée à l'opération 111 « Voirie – 02 » article 51 « Réseaux de Voirie »
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

19.05.17- 03

PROGRAMME VOIRIE 2017

Monsieur Jean-Charles MONTEBRUN, Adjoint au Maire, présente au Conseil municipal les estimations ainsi qu'un récapitulatif des travaux d'investissement de voirie pour l'année 2017 élaboré par le service voirie de la Communauté de communes Bretagne Romantique.

Le chiffrage proposé comprend les dépenses suivantes :

- Remise en état du pont en bois le bas Bourgneuf de 2 246€ TTC
- Réouverture chemin du Coudray pour un montant de 436€ TTC
- Pluvial allée des Camélias pour un montant de 1 512€ TTC
- Provision signalisation pour un montant de 1 000.00 € TTC

Le Conseil municipal a voté après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE les estimations énumérées ci-dessus, pour **un montant total de 5 194 €** :
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mandat correspondante ainsi que tous les documents se rapportant au dossier.
- MANDATE le service voirie de la Communauté de communes Bretagne Romantique pour la mise en œuvre des travaux et le lancement des marchés nécessaires à leur exécution.
- DECIDE que ces dépenses seront imputée à l'opération 111 « Voirie 02 » article 2151 « Réseaux de Voirie » du Budget principal de la Commune 2017.

19.05.17- 04

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Arrivée de Madame Emmanuelle LEPERE

Monsieur le Maire est habilité à prendre toute décision concernant les marchés publics et accords-cadres d'un montant inférieur à 206 999 €, par délégation du Conseil municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application de la délibération n°15.04.14-6 du 15 avril 2014.

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

La liste ci-dessous récapitule les marchés signés depuis la dernière séance du Conseil municipal :

Objet	Prestataire	Montant proposé	Choix	Imputation budgétaire
Achat de mobilier pour la Salle du Conseil	OUEST BUREAU	8 361.97 €	X	Op 27 Art 2184

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le domaine des marchés publics, par délégation du Conseil municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application de la délibération n°15.04.14-6 du 15 avril 2014.

QUESTIONS DIVERSES

1) Curage des réseaux d'eaux pluviales

Monsieur le Maire présente la situation du réseau rue des artisans bouché à 90%. Le conseil décide de faire procéder au débouchage et à l'inspection de ce réseau.

2) Subvention aux associations

Lecture des lettres des associations suite aux attributions de subventions (Bouge à La Baussaine, Le Godillot Baussainais et Rêveries).

Madame Guenaelle BELAN exprime son incompréhension suite à la décision du conseil sur l'attribution de la subvention au FC La Baussaine/Saint Thual.

Monsieur le Maire explique que les propositions de subventions sont faites suivant le barème établi par la commission en charge de ce dossier.

Monsieur Vincent ARBONA ajoute que les critères sont modifiés chaque année en fonction des modifications du tissu associatif.

Monsieur le Maire ajoute qu'il est désagréablement surpris par le fait que certains conseillers, qui ont voté pour une délibération du conseil, reviennent au conseil suivant demander des précisions et remettre en cause les décisions prises à l'unanimité.

Monsieur Vincent ARBONA ajoute que toutes les associations sont traitées de la même manière. Ainsi Bouge à La Baussaine, par exemple, avait refait une demande de subvention exceptionnelle qui a été refusée puisque cette association avait déjà obtenue cette subvention l'an dernier.

Monsieur le Maire exprime le fait que son bureau est ouvert pour toute association qui souhaite échanger avec lui sur les critères.

3) Ressources Humaines

Monsieur le Maire expose au Conseil les modifications d'organisation suite à l'arrêt maladie d'un agent.

Prochain Conseil le 3 juillet à 20h.

La séance est levée à 20h.